


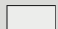






FIGURE 59 : CARTE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

PROJET ÉOLIEN
DES GENÈTS

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Site Patrimonial Remarquable (SPR)

- Angle apparent
-  0,1 - 0,5°
 -  0,5 - 1°
 -  10 - 5,0°
 -  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

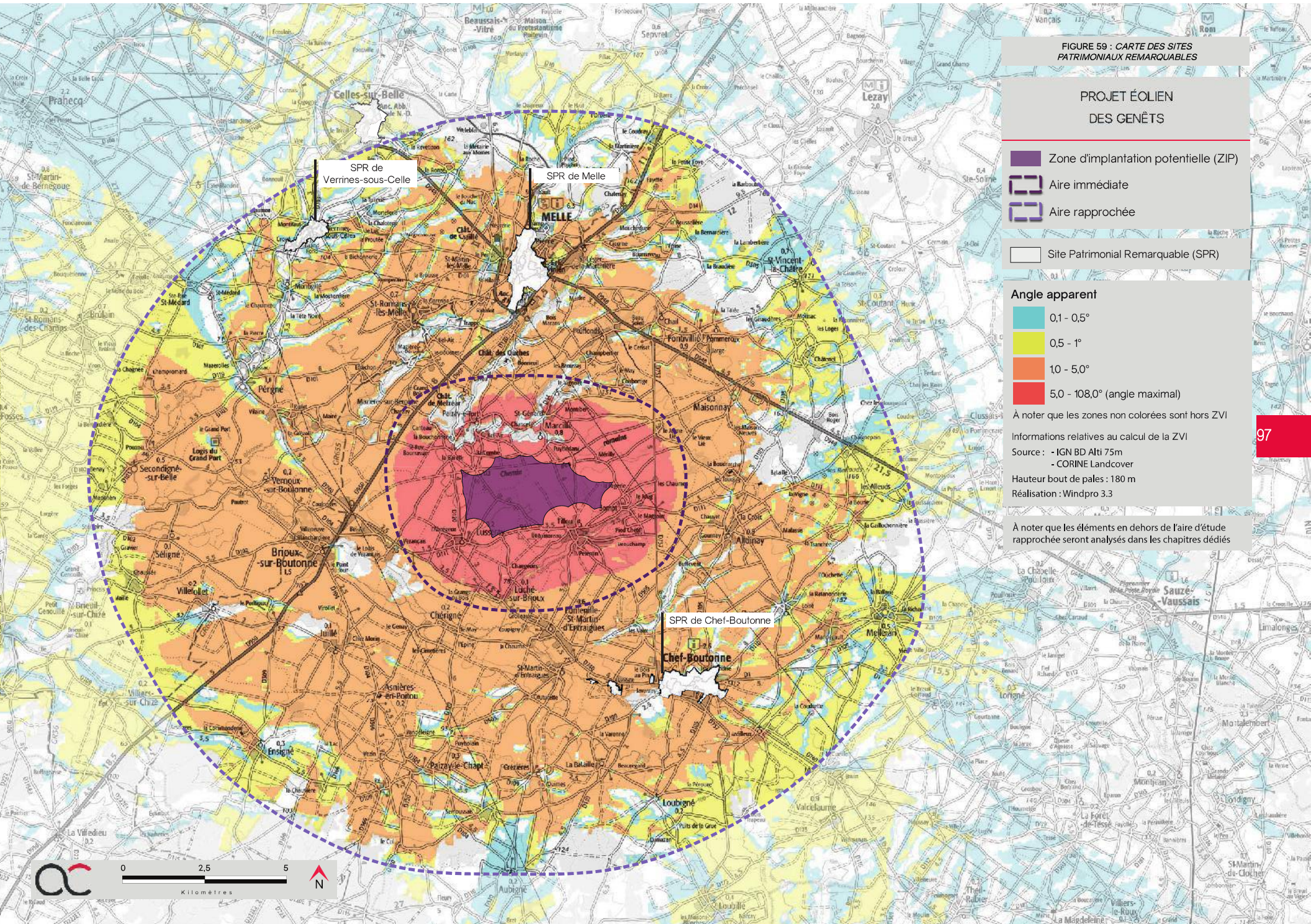
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.3

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



■ SPR DE CELLES-SUR-BELLE / BOURG DE VERRINES-SOUS-CELLES



Figure 60 : Localisation du SPR de Celles-sur-Belle / bourg de Verrines-sous-Celles

Distance par rapport à la ZIP : 8,3 km

Degré d'ouverture sur le paysage : Le bourg de Verrines-sous-Celles est protégé au titre du SPR de Celles-sur-Belle. Les vues depuis le centre-bourg sont fermées par la trame bâtie et la végétation privative. Depuis les franges du SPR, les vues sont fermées par la micro-topographie présente combinée à l'éloignement de la ZIP. La sensibilité est nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 55 : Ambiance paysagère // centre-bourg de Verrines-sous-Celles



Photo 56 : Ambiance paysagère // Église de Saint-Maixent de Verrines-sous-Celles



Figure 61 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Verrines-sous-Celles



Photo 57 : ZIP masqué dans son ensemble par le relief et la trame boisée

■ SPR DE MELLE

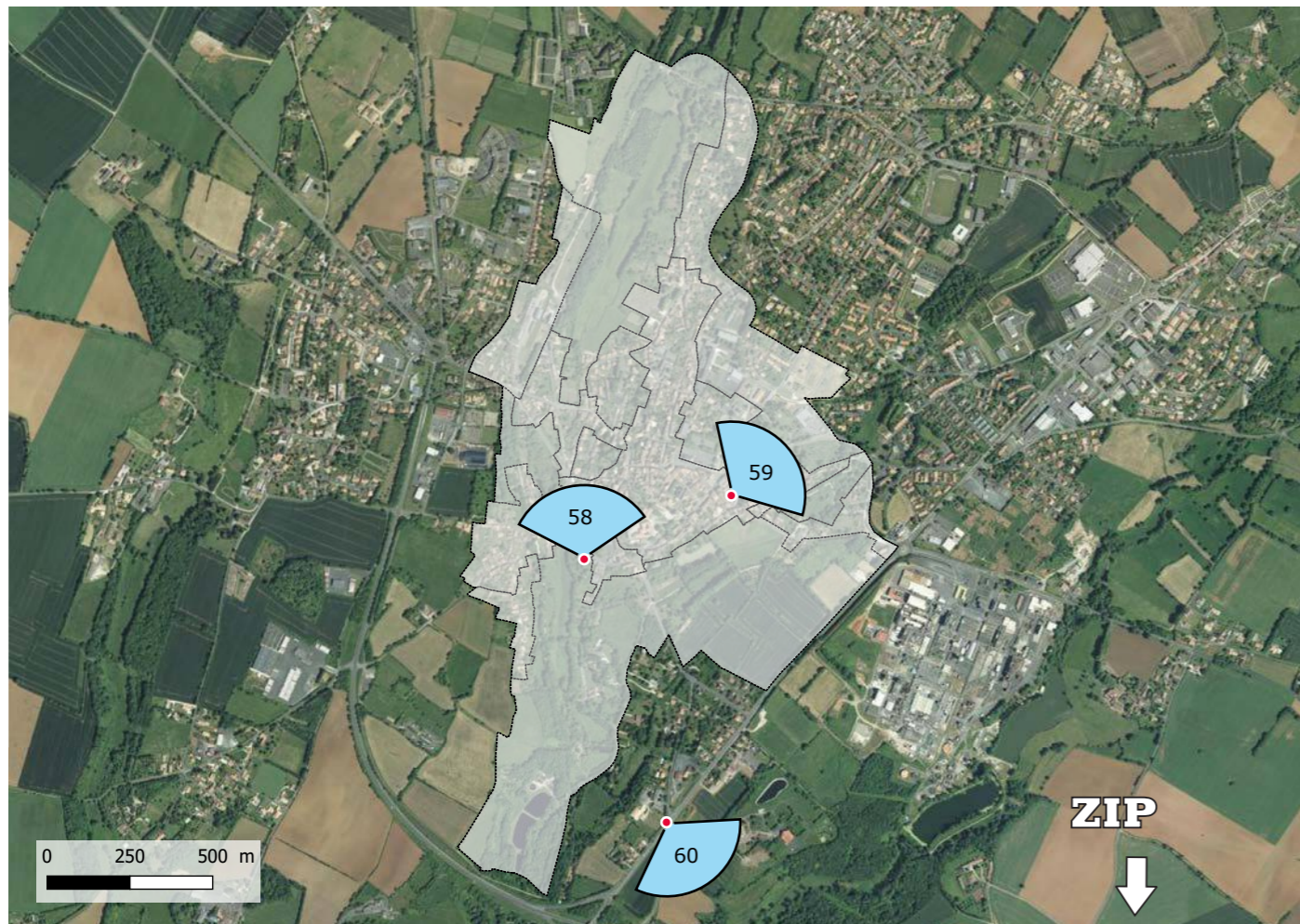


Figure 62 : Localisation du SPR de Melle

Distance par rapport à la ZIP : 4,5 km

Degré d'ouverture sur le paysage : La ville de Melle bénéficie d'un périmètre de SPR qui vise à préserver la ville haute et les quartiers Saint-Hilaire, Saint-Pierre et Fossemagne ainsi les extensions urbaines anciennes, les extensions urbaines récentes et l'écrin bocager de la vallée de la Béronne et du vallon du Pinier. Le centre-bourg se situant légèrement sur les hauteurs des deux vallées, quelques ouvertures sont possibles en direction de la ZIP. Depuis les sorties de bourg, certaines perspectives s'ouvrent sur les plateaux cultivés alentours et permettent des vues tronquées ou filtrées sur le VIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 58 : Ambiance paysagère // Ruisseau aux abords de l'église Saint-Hilaire

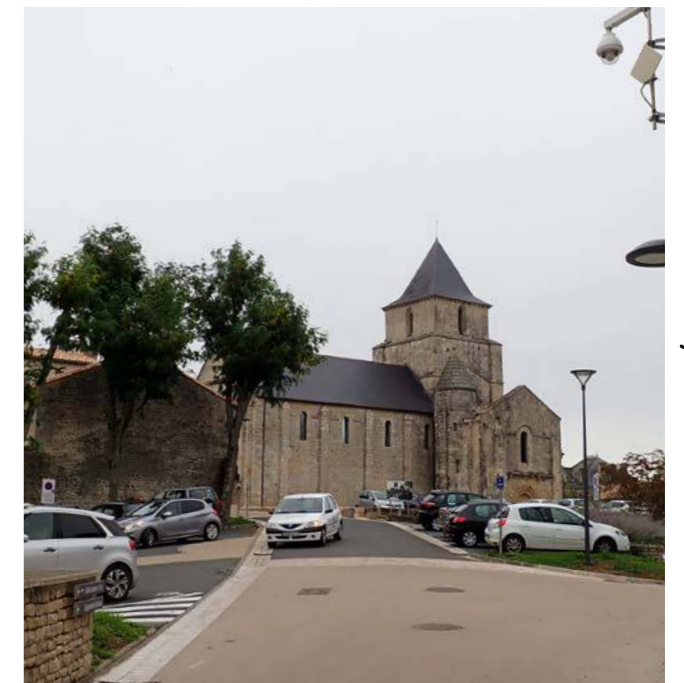


Photo 59 : Ambiance paysagère // Église Saint-Savinien



Figure 63 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Melle



Photo 60 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la frange nord du bourg ; le VIP apparaît filtré par la trame végétale

■ SPR DE CHEF-BOUTONNE



Figure 64 : Localisation du SPR de Chef-Boutonne



Figure 65 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Chef-Boutonne

Distance par rapport à la ZIP : 5,2 km

Degré d'ouverture sur le paysage : Le patrimoine bâti de la ville de Chef-Boutonne est protégé par un SPR. Depuis le centre-bourg, le tissu bâti et la végétation ne permettent pas d'ouverture visuelle en direction de la ZIP. Depuis la frange bâtie nord-ouest, les vues s'ouvrent partiellement. Les haies bocagères et le relief masquent fréquemment les vues en direction de la ZIP, toutefois, localement, quelques vues sur le VIP sont possibles, légèrement tronquées par le relief.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



Photo 61 : Ambiance paysagère // Église de Javarzay

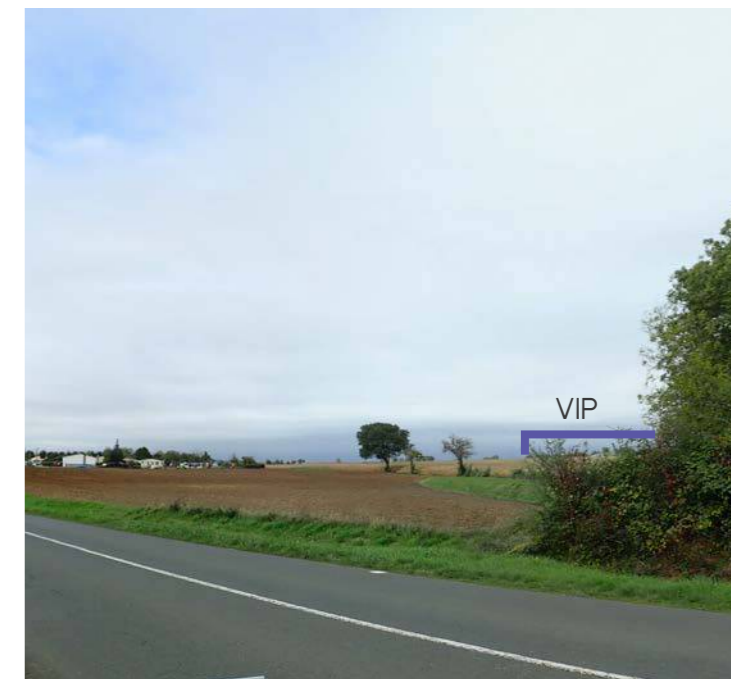


Photo 62 : VIP visible au loin, filtré par la trame végétale depuis la sortie de bourg de Chef-Boutonne



Photo 63 : VIP tronquée et filtrée par un léger relief et la trame végétale depuis la sortie de bourg au nord de Chef-Boutonne

3.4. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur le territoire d'étude du projet éolien des Genêts, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 23 situés dans l'aire rapprochée. Ces derniers sont numérotés de 4 à 26.

Les monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée sont localisés sur la carte ci-contre et recensés dans un tableau récapitulatif ci-après précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Comme pour l'analyse réalisée dans l'aire d'étude éloignée, il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covoisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (ligne surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors qu'une covoisibilité est pressentie (ligne surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.